

	ATELIERS STRATEGIE HABITAT	Ateliers territoriaux Nord 3 mai 2017 Gambenheim
Date : 03/05/2017		
Auteur : VB - EB - AH		

Relevé de conclusions et pistes d'action

Atelier 2 : « Quelle offre d'habitat et de services pour accompagner l'avancée en âge des bas-rhinois ? »

Diagnostic et enjeux

- L'ensemble du Territoire Nord est concerné par **l'avancée en âge** (notamment avec les cantons de Reichshoffen et de Wissembourg)
- **Un bon maillage de services** (dont santé et EHPAD) susceptible de permettre le maintien à domicile des seniors moins mobiles
- **Des seniors en très grande majorité propriétaires de logements peu adaptés** (trop grands, anciens et peu accessibles). Encore peu de mobilité de recours vers le locatif social avec l'avancée en âge (10,3% des emménagés récents dans le parc social ont plus de 60 ans)
- **Une intervention départementale diffuse sur le territoire en matière d'adaptation des logements à la perte d'autonomie dans les parcs privés et publics** (accompagnement CICAT dans le cadre du PIG adapt'logis) et d'offre de logements adaptés (18 projets de résidences seniors prélabélisées et une résidence senior ouverte)

Constats et échanges

Adaptation des logements à la perte d'autonomie - Témoignage de M. Halassa, CEP-CICAT

- Le but premier est de retarder la dépendance
- Les préconisations présentées, les personnes doivent rester libres de leurs choix en associant leur entourage
- La notion fondamentale est la conception universelle du logement : l'adaptation concerne tout le monde même les personnes non dépendantes/handicapées (cf. confort d'usage), l'objectif final étant l'adaptation au handicap particulier
- Partenariat CEP-CICAT avec les bailleurs sociaux permet d'augmenter le nombre de logements adaptés disponibles et d'enrichir la bourse handilogis
- Label 3A : garant d'entreprises sensibilisées aux problématiques de l'accessibilité

Résidence sénior - Témoignage de M. Strebler, Maire de Mertzwiller

- La résidence est une des solutions évoquées par les seniors pour le maintien à domicile. Elle doit permettre notamment de rompre les solitudes et d'assurer l'environnement sécurisé demandé par les seniors
- La mise en place d'une démarche participative dans la conduite de projet (cf. comité consultatif des habitants) permet d'engager une réflexion concertée pour adapter le projet aux besoins de la population, optimiser ainsi son rapport qualité/prix et favoriser la bonne mise en location des logements.
- Un partenariat nécessaire entre la commune, le bailleur social, le gestionnaire, le Département et les associations locales
- Trouver le financement adéquat et assurer l'accessibilité financière des résidents (choix de service, mutualisations d'équipements sur la commune ou entre communes...)
- Trouver le maillage optimal et travailler les complémentarités afin de répondre aux besoins et d'éviter les concurrences entre résidences seniors

	ATELIERS STRATEGIE HABITAT	Ateliers territoriaux Nord 3 mai 2017 Gambenheim
Date : 03/05/2017		
Auteur : VB - EB - AH		

Pistes d'action

- ▶ **Viser un habitat adapté aux situations** de toutes les personnes **dès la conception des logements**, en rénovation ou en construction neuve en accompagnant les professionnels et les habitants (cf. conception universelle et confort d'usage)
- ▶ **Sensibiliser le public** aux problématiques du vieillissement et aux solutions existantes pour minimiser les conséquences de la perte d'autonomie tout en respectant les projets de vie de chacun
- ▶ **Développer un panel de réponses/solutions complémentaires** plus ou moins simples (cf. environnement sécurisé primordial et parfois suffisant) ou complexes/intégrés (cf. animations...) afin de répondre à la diversité des besoins et attentes des seniors sur les différents territoires (cf. urbains/ruraux...)
 - Poursuivre le développement d'une offre complète de logements/hébergements (adaptation des logements, résidences seniors, EHPAD...) répondant aux différents niveaux de besoins des seniors du territoire en matière de services pour une fluidité de leur parcours résidentiel
 - Veiller à la bonne répartition territoriale de la production de logements adaptés (résidences seniors) en favorisant les complémentarités et éventuelles mutualisations
- ▶ **Accompagner les personnes dans leur parcours résidentiel** en identifiant leurs besoins et attentes en matière d'habitat et de services. Définir et conduire les éventuels projets de résidence sénior avec les résidents (cf. CCH) et favoriser les dynamiques de mutualisation des équipements sur la commune ou entre communes
- ▶ Le traitement du **vieillessement du bâti en centre-village** reste enfin un enjeu.
 - Identifier le patrimoine disponible / mutable et proposer un accompagnement des seniors et/ou leurs proches pour la vente des biens immobiliers laissés vacants suite à l'entrée en résidence sénior ou EHPAD dans une logique de parcours résidentiel facilité